

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Rébé



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Réhé

« Afin que tu te souviennes » : Hachem subvient à tous les besoins : une confiance à renforcer sans cesse !

« Sept jours tu mangeras des Matsot, le pain de misère, car c'est dans la précipitation que tu es sorti de la terre d'Égypte, afin que tu te souviennes du jour où tu es sorti de la terre d'Égypte tous les jours de ta vie » (16, 3)

Outre de la sortie d'Égypte elle-même, la Torah nous ordonne de nous souvenir de la précipitation dans laquelle elle eut lieu. Cela nécessite cependant quelque explication : en effet, quels sont le but et le bienfait particulier qui résident dans cette "précipitation" et qu'il nous incombe d'enraciner en nous-mêmes "tous les jours de notre vie" ? De plus, on sait qu'au sujet de la délivrance future, il est écrit (Isaïe 52, 12) : « Car vous ne sortirez pas dans la précipitation », ce qui laisse entendre qu'il est préférable que la délivrance s'effectue dans la sérénité et non avec rapidité et confusion.

Le Ketav Sofer explique que le Saint-Béni-Soit-Il désirait par là que nous puissions constamment nous renforcer dans notre confiance dans la fait que c'est Lui qui nourrit et subvient aux besoins de toutes les créatures. C'est pourquoi Il nous ordonna de nous souvenir que nous sortîmes d'Égypte dans la précipitation et que nous ne prîmes avec nous aucune nourriture de réserve, comme le texte le précise : « Et ils ne prirent aucune provision. » (Chémot 12, 39) Les Bné Israël placèrent leur confiance en Hachem et Le suivirent vers une terre "non ensemencée", et Il les nourrit et subvint à leurs besoins dans le désert. **De là, chacun d'entre nous puisera la force de raffermir sa foi en D., même dans les périodes de manque.** Car, de même qu'Il accomplit jadis des miracles pour nos Pères, Il en fera pour nous.

Pour reprendre ses propres paroles remplies de finesse :

« Le jour de la sortie d'Égypte sera toujours devant ses yeux, sans jamais qu'il ne désespère de la miséricorde Divine. **Et si la roue de la fortune tourne et le précipite dans une période de pénurie au point qu'il ne sache plus comment subvenir à ses besoins et se trouve totalement démuné, qu'il ne désespère pas.** Qu'il se rappelle les temps passés lorsqu'Hachem subvint aux besoins de nos Pères dans un désert vers lequel sortirent hommes, femmes et enfants, sans aucune provision et où survivre, selon l'ordre naturel des choses, n'était pas possible. **Grâce à la confiance qu'ils placèrent en Hachem, ils méritèrent qu'Il subviene à leurs besoins de manière surnaturelle, d'autant plus qu'Hachem n'aurait eu aucune peine à apporter la délivrance dans une terre ensemencée.** C'est à ce sujet que la Matsa vient nous rappeler éternellement que c'est avec précipitation que les Bné Israël sortirent d'Égypte sans aucune provision, et qu'Hachem les nourrit d'un pain céleste. **Chaque juif doit s'en rappeler constamment. Ainsi, il renforcera sa foi en D. en tout temps et en toute circonstance.** C'est le message que nous transmet la Torah : « Sept jours tu mangeras des Matsot (...) car c'est avec précipitation que tu es sorti [sans provision] afin que tu te souviennes du jour où tu es sorti de la terre d'Égypte tous les jours de ta vie », autrement dit, **tous les jours de ta vie, tu ne désespéreras jamais de la miséricorde Divine, et lorsque tu seras dans l'adversité, tu te souviendras du passé, et tu placeras ta confiance en Hachem.** De même, le Prophète (Jérémie 17, 7) déclare : « Béni soit l'homme qui place sa confiance en Hachem et pour qui Hachem est son appui », à savoir que, grâce au fait qu'Hachem est son appui depuis toujours et qu'Il le délivre, l'homme garde constamment confiance dans Son aide future. Béni-Soit-Il car Sa bonté est éternelle ! »

Il est également écrit dans notre Paracha (15, 9-10) au sujet de la Chémitta : « *Garde-toi d'être malveillant dans ton cœur, de dire "la septième année s'approche", et de faire preuve d'avarice envers ton frère indigent en ne lui donnant pas (...). Donner, tu lui donneras, sans regretter de lui donner, car grâce [בגלל] à cette chose, Hachem ton D. te bénira.* »

Le Maor Va Chémech s'interroge au sujet de ce verset et de la manière dont la Guemara (Chabbat 151b) le commente. Celle-ci fait le lien entre l'expression "grâce à" [qui se dit en hébreu בגלל] et le terme גלל (une roue), pour laisser entendre que la fortune est comme une roue qui tourne : si la pauvreté ne touche pas celui dont il est question dans le verset, elle finira par frapper son fils, et si elle ne frappe pas son fils, alors son petit-fils.

Or, ce commentaire est a priori surprenant car, dans son sens littéral, le verset vient apparemment exprimer une bénédiction : « *Car grâce à cette chose* » signifie "grâce à l'acte de bienfaisance dont tu as fait preuve en donnant un prêt à ton frère indigent, bien que l'année de la Chémitta s'approchât", alors, « *Hachem ton D. te bénira* ». Pourquoi, dès lors, y donner un sens opposé : "si la pauvreté ne touche pas sa propre personne, elle finira par frapper son fils, et si elle ne frappe pas son fils, alors son petit-fils", ce qui semble être une malédiction ?

« C'est que, dit-il, l'on sait que la Mitsva de la Chémitta a pour but d'enseigner à l'homme à placer sa confiance dans le Créateur ש"ת qui nourrit et subvient aux besoins de tous les êtres, et de lui ôter l'idée fausse que "C'est grâce à la force de mon poignet", que c'est grâce à sa propre force qu'il obtient sa subsistance. Cette année-là, en effet, l'homme doit chômer et cesser tout travail agricole, et le Saint-Béni-Soit-Il bénit alors sa terre. Un juif doit dès lors attendre avec impatience que l'année de la Chémitta arrive afin d'être enfin délivré de la malédiction selon laquelle : "C'est à la sueur de ton front..." et de toutes les contingences matérielles, pour pouvoir se consacrer pleinement au service d'Hachem.

Cependant, les gens malveillants qui ne croient pas en Hachem diront : "L'année de la Chémitta s'approche, que mangerons-nous ?" Et ils attendront avec impatience que se termine cette année afin de pouvoir retourner travailler la terre puisqu'ils n'ont pas confiance dans le fait que c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui subvient à leurs besoins même sans qu'ils travaillent. Il leur semble, au contraire, que c'est seulement grâce à l'œuvre de leurs mains qu'ils obtiennent leur subsistance. A cette fin, la Torah prévient : "*Garde-toi d'être malveillant dans ton cœur, de dire : 'La septième année s'approche'*", et, à cause de cela, "*de faire preuve d'avarice envers ton frère indigent en ne lui donnant pas*". Mais, bien au contraire, renforce-toi dans ta Emouna et dans ta confiance en Hachem et, grâce à cela : "*Donner, tu lui donneras, sans regretter de lui donner*", animé de cette Emouna que c'est le D. Vivant qui te prodigue ce que tu dois recevoir, et que tu ne perdras rien en donnant à ton frère indigent [même s'il ne rembourse pas son prêt].

« La Torah conclut alors par la récompense promise à celui qui fait preuve de foi véritable et de confiance en Hachem : "*Car grâce [בגלל] à cette chose, Hachem ton D. te bénira.*" D'après le commentaire de 'Haza'l, selon lequel "la fortune est comme une roue [גלל] qui tourne et si la pauvreté ne touche pas sa propre personne, elle finira par frapper son fils, et si elle ne frappe pas son fils, alors son petit-fils", cette conclusion prend le sens suivant : si cet homme n'a pas mérité de se retirer complètement des affaires de ce monde pour s'adonner à la Torah et aux Mitsvot et accomplir ainsi les termes du verset : "*Le juste vivra par sa foi*", mais qu'il travaille néanmoins uniquement parce qu'il doit travailler, la Torah lui promet que son fils parviendra à cette Emouna. Et si ce n'est son fils, ce sera son petit-fils qui parviendra réellement à cette Emouna et à cette confiance en D. Car le principe est que **celui qui commence à se renforcer dans la Emouna, bien qu'il n'arrive pas à la posséder**

entièrement, verra ses descendants l'acquérir pleinement. »

Au moment du mariage du Divré Yoël de Satmer, son père, le Kedouchat Yom Tov, prononça un discours avant la 'Houppa. Au milieu de son allocution, il demanda à son fils : « On dresse la 'Houppa sous la voûte céleste. En connais-tu la raison ? La Guemara dans le traité de Souca (2b) rapporte le verset (Isaïe 4, 6) : וְכֹכַב תְּהִיָּה לְצֶל יוֹמָם [Une *Souca* fera de l'ombre pendant le jour]. Il est précisé à cet endroit qu'en vérité, il aurait été plus convenable d'employer le terme de '**Houppa** (au lieu de **Souca**), et la Guemara conclut en disant que le mot Souca inclut les deux significations. Pour expliquer le lien entre Souca et 'Houppa, il convient de préciser que, dans toutes ses voies et dans toutes ses entreprises, l'homme doit lever les yeux vers le Ciel et savoir que même une petite chose ne s'accomplit pas dans ce monde sans qu'elle ait été décrétée auparavant En-Haut. Les paroles de 'Haza'l découlent du même principe : "Sors de ton habitation principale et réside dans une habitation provisoire", à savoir : "Cesse de penser que ce monde est l'essentiel, mais sache qu'il est provisoire." Ne t'abrite donc que sous les ailes de la Emouna et sache que tout n'est dirigé que d'En-Haut.

« Il en est de même pour la 'Houppa : elle doit être dressée sous la voûte céleste, sans que rien ne la sépare du ciel, afin de suggérer au 'Hatane : "Tu es sur le point de bâtir un foyer juif fidèle à Hachem et à Sa Torah. Porte tes yeux vers le Ciel et sache que tu ne peux compter sur personne d'autre que sur ton Père céleste." Ne pense pas que tu puisses compter sur moi, ton père (le Kedouchat Yom Tov), ni sur ton beau-père, car ce ne sera pas nous qui te nourrirons, mais **uniquement ton Père** miséricordieux qui nourrit le monde entier dans Son immense bonté. C'est Lui qui comblera tous tes besoins, à chaque instant et en toute circonstance (et comme par un fait exprès, immédiatement après les "Chéva Brakhot", le Kedouchat Yom Tov quitta ce monde et, par conséquent, il ne put soutenir son fils après le mariage). »

« **Tu as donné à ton peuple des néoméniés** (Roch 'Hodèche) » : **Roch 'Hodèche Eloul !**

Le Gaon de Vilna nous dévoile de fabuleux commentaires, trésors inédits de sa sagesse (dans son commentaire allégorique sur la Méguilat Esther) à propos des versets (Esther 1, 3-4) : « *La troisième année de son règne, il fit un festin (...) durant de nombreux jours, cent-quatre-vingt jours* » :

« "Nos Sages commentent (à propos du verset : '*Une femme qui aura un écoulement (...) de nombreux jours*') : "**Jours** (au pluriel)", cela suggère "deux jours". "**De nombreux**", cela vient inclure "un troisième jour" ; et pourquoi celui-ci est-il évoqué par le mot "nombreux" ? Parce que ce sont des jours de souffrance."

« On peut appliquer également ici le même principe : on sait que l'année comporte trois-cent-soixante-cinq jours et un quart. Or, "une partie de jour est considérée comme un jour entier", il s'ensuit qu'une année comporte en réalité 366 jours. En outre, on ne juge un homme que sur la moitié d'entre eux, sur les journées et non sur les nuits, comme l'enseignent nos Sages (Chabbat 89b), puisque pendant ce temps-là, il dort. D'après cela, seuls 183 jours se trouvent dans les mains du Yetser Hara. C'est en rapport à ceux-ci que dura le festin d'A'hachvéroch (qui symbolise le Yetser Hara) : 180 jours. Et les trois jours restants (de 180 à 183), ce sont Roch 'Hodèche Eloul, Roch Hachana et Yom Kippour, qui sont appelés dans le verset "*de nombreux jours*", et qui sont des "jours de souffrance" pour le Yetser Hara. En effet, pendant ces jours-là, les Bné Israël reviennent vers Hachem en se repentant sincèrement, et celui qui reconnaît sa faute et l'abandonne est pris en pitié. »

Rabbi Yé'hriel de Alexander se trouva un jour dans un état de grande faiblesse, et les médecins lui conseillèrent de se rendre dans un endroit de villégiature connu pour son climat très sain et ses propriétés thérapeutiques. Cependant, ce voyage nécessitait une somme d'argent importante. Ses proches fidèles s'investirent pour collecter les fonds nécessaires et faire les

aménagements indispensables. Ils organisèrent également un Minyane pour ses prières quotidiennes. Bien entendu, tous ces préparatifs prirent du temps, et de fait, le Rabbi n'arriva sur les lieux qu'à la fin du mois de Av. Deux jours après seulement, il fit part à ses proches de sa volonté de retourner chez lui car c'était Roch 'Hodèche Eloul. Ce fut l'étonnement général : tous ces immenses efforts et cette fatigue pour deux jours seulement !

« Au contraire, leur dit le Rabbi, mon seul désir est que cela fasse l'objet des conversations : seulement deux jours après tous ces efforts, nous avons tout abandonné ! Ainsi, les gens se demanderont : pourquoi le Rabbi a-t-il agi de la sorte ? Ce ne peut être que parce que Roch 'Hodèche Eloul est arrivé ! De cette manière, des pensées de repentir les tourmenteront. Et une seule pensée de repentir possède plus de valeur que tout cet effort et tous ces tracasseries ! »

Dans le même ordre d'idée, le Gaon explique également (commentaire sur le livre de Yona) le verset (Yona 3, 3) : « *Yona se leva et partit vers Ninive suivant la parole d'Hachem, et Ninive était une ville très grande pour D., d'une distance de trois jours de marche.* » :

C'est l'habitude des Tsadikim d'aller constamment devant D. pour accomplir Sa volonté et c'est la raison d'être de la création de l'homme. Cependant, Yona ne suivit Hachem que trois jours. Pour reprendre les mots du Gaon : « **Ce sont Roch 'Hodèche Eloul comme premier avertissement, Roch Hachana et Yom Kippour.** » Il en déduit l'explication de la suite des versets : « *Et Yona se mit à parcourir la ville sur une distance d'un jour, et il proclama : "Dans quarante jours, Ninive sera détruite !"* » : « Il s'agit ici du premier jour qu'il commença à parcourir qui est le **jour de Roch 'Hodèche Eloul**. Il les mit en garde que s'ils ne se repentaient pas, **quarante jours après, qui est le jour de Yom Kippour**, leur sort serait scellé, et Ninive serait détruite. »

Cette explication nous enseigne que même le juif le plus simple doit s'éveiller au

repentir à Roch 'Hodèche Eloul, comme à Roch Hachana et à Yom Kippour. Le Sefat Emet écrit à ce sujet, dans une lettre d'encouragement : « Mes amis bien-aimés, **Roch 'Hodèche Eloul, il n'est pas convenable de s'endormir et de se plonger dans la torpeur du monde matériel. Et sans nul doute, au cours de tels jours, on suscite le réveil de l'homme également dans le Ciel. Néanmoins, il est nécessaire de créer une ouverture.** »

Le Kedouchat Halévi écrit, pour sa part, que le verset (Isaïe 43, 16) הַנֶּחֱדָת בַּיָּם הַרְדֵּךְ [*Il trace un chemin dans la mer* (dans la mer Rouge)] fait référence à Roch 'Hodèche Eloul. Le principe étant qu'à **Roch 'Hodèche Eloul, Hachem י"ש dévoile Sa Divinité et Sa Royauté à l'âme, que c'est Lui qui dirige le monde dans Son immense bonté et qu'Israël, Son saint peuple, prenne sur lui le joug de Sa Royauté.** Et c'est ce que signifie le verset : « *Il trace un chemin dans la mer* » : car à Roch 'Hodèche Eloul, le Saint-Béni-Soit-Il dévoile à l'âme juive que c'est Lui qui dirige le monde.

Nous avons déjà, par le passé, rapporté à ce sujet l'explication que donne le Ari Za'l du verset ci-dessus : « *Il trace un chemin dans la mer* » fait en effet, référence au repentir du mois d'Eloul car **c'est au cours de ce mois que le Saint-Béni-Soit-Il nous trace une voie pour revenir à Lui י"ש.**

Diverses allusions ont été données par les commentateurs pour expliquer le lien entre *le chemin dans la mer* et le repentir : de même qu'un bateau qui navigue dans la mer ne laisse aucune trace, pas même le moindre signe qu'il est passé à cet endroit, il en est exactement de même pour le repentant : **après être revenu vers Hachem de tout son cœur, son âme ne montre aucun signe de ses fautes passées, pas même la moindre trace.**

Et si, certes, le pouvoir du repentir existe toute l'année, il est d'autant plus fort durant le mois de la miséricorde. Les Tsadikim y ont trouvé une allusion à travers le signe astrologique de ce mois : "Le Mazal de Eloul

est la Bétoula [la jeune fille]." (Séfer Yetsira 5, 48) En ce mois, en effet, chacun est en mesure d'abandonner son passé et d'être comme quelqu'un qui n'aurait jamais fauté, à l'exemple d'un champ qui n'aurait jamais été labouré, qui est surnommé dans la Guemara (Avoda Zara 32) : "Karka Bétoula [un champ vierge]".

Certains ont donné comme allusion au verset : « *Il trace un chemin dans la mer* », l'image suivante :

Lorsqu'un véhicule circule sur la terre ferme d'un endroit à un autre et que le conducteur se trompe de chemin, il n'est pas en mesure d'opérer un demi-tour immédiatement de peur de provoquer un accident avec ceux qui circulent en sens opposé du sien. Il est obligé de continuer sa route jusqu'à atteindre un carrefour où il pourra enfin revenir en arrière. **Ce n'est pas le cas d'un bateau qui s'est trompé de direction au milieu de la mer : il peut immédiatement opérer un demi-tour et revenir sur le bon chemin. Il en est de même du repentir : « *Il trace un chemin dans la mer* », en un instant un homme peut faire volte-face et il se retrouve déjà sur le bon chemin !**

La fin de l'année : le mois d'Eloul comme préparation à l'année suivante

« *Tu prélèveras le Maasser (la dîme) de toute la récolte de ton ensemencement qui aura poussé, chaque année* » (14, 22)

"Année après année : de là, on apprend que l'on ne prélève pas de la nouvelle récolte sur l'ancienne" [-et qu'il faut prélever de chaque récolte à partir de fruits qui ont poussé la même année]. (Rachi)

Certains Tsadikim enseignent que la Torah fait ici allusion au travail du mois d'Eloul comme préparation, à l'approche de Roch Hachana qui, lui-même, commence l'année qui s'annonce.

Le Ohev Israël de Aphta rapporte au nom des livres de 'Hassidoute que : « **Le mois**

d'Eloul est le temps où l'homme doit veiller à sa conduite et examiner les actes qu'il a accomplis durant toute l'année, les corriger en les regrettant dans son cœur et en les confessant par la parole, par un repentir sincère et complet, en prenant la ferme résolution de s'attacher constamment dorénavant à la crainte d'Hachem. »

Il convient d'éclaircir les raisons pour lesquelles ce moment a été choisi pour améliorer ses actes. Pourquoi précisément en Eloul ?

Une première raison : **afin que chaque juif arrive au jour du grand et redoutable jugement de Roch Hachana et de Yom Kippour, pur, propre et lavé de toute scorie dans chacun de ses actes, chacune de ses paroles, de ses pensées, et dans tous ses sens**, tel que cela est décrit dans les livres saints. Et même les Tsadikim de la génération doivent, eux aussi, durant le mois d'Eloul, accroître leurs efforts davantage que tous les jours de l'année, en particulier parce que ce sont des jours propices (...).

Une raison supplémentaire : elle se trouve en allusion dans les lettres du nom אלוּל (Eloul) : ל ו ל ׀ ("un passage"), à savoir qu'en ce mois, un passage et une petite ouverture sont pratiqués afin de recevoir les repentants sincères (Cf. Ad Hoc où il l'explique sur le plan ésotérique). »

A présent, on peut expliquer le verset rapporté plus haut : « *Tu prélèveras le Maasser (la dîme) de toute la récolte de ton ensemencement, qui aura poussé, chaque année* », de la manière suivante :

"*La récolte de ton ensemencement*" est, en effet, une allusion aux Mitsvot et aux bonnes actions. La Torah nous met en garde : "*Tu prélèveras (...) chaque année*", afin de nous enseigner de ne pas prélever "de la nouvelle récolte sur l'ancienne", à savoir "**de ne pas attendre que l'année se renouvelle pour corriger sa conduite et ses actes de l'année passée, mais, tout au moins, de les corriger dans le mois d'Eloul (...).** De la sorte, lorsqu'arrivera le jour du jugement, Roch

Hachana et Yom Kippour, tous les bienfaits et toutes les bénédictions pourront se déverser sur l'assemblée d'Israël, en-Haut comme ici-bas."

Un Avrekh m'a raconté que, le jour de Tich'a Béav, il dut se rendre à l'hôpital pour veiller sur son fils qui s'y trouvait alors. Il tenta de "faire du stop" pour trouver quelqu'un qui l'amènerait tout au moins à proximité de l'hôpital, mais en vain... jusqu'à ce qu'une personne généreuse s'arrête et lui fit signe de monter dans sa voiture. Avant même que cet Avrekh ait eu le temps de lui indiquer sa destination, le chauffeur lui demanda où il allait, et il modifia son propre itinéraire pour l'accompagner jusqu'à la porte de l'hôpital. L'Avrekh le remercia du fond du cœur pour sa grande générosité, et lui exprima sa surprise d'avoir changé sa route pour lui.

« Vois-tu, lui expliqua-t-il, chacun se prépare au jeûne en augmentant les quantités

d'aliments et de boissons. Cependant, on sait ce que les médecins préconisent : il est tout à fait inutile de manger ou de boire davantage "au dernier moment", et au contraire, cela provoque des dérangements. La conduite appropriée est de se préparer lorsqu'il est encore temps (déjà quelques jours à l'avance) en ajoutant à ce que l'on consomme d'habitude. De cette manière, on sera prêt lorsqu'arrivera le jeûne.

« Lorsque je me mis à y réfléchir, je pris conscience que dans quelques semaines seulement, nous devons tous nous trouver, avec crainte et effroi, à l'office de Kol Nidré à l'entrée du jeûne de Yom Kippour, le jour où sera scellé le décret de chaque homme. Et il est également impensable d'attendre le dernier moment pour s'y préparer. Il est nécessaire, déjà plusieurs semaines auparavant, de nous "remplir" de bonnes actions et, grâce à elles, nous serons en mesure d'entrer dans ces jours sacrés avec une âme plus pure ! »